

Canton de Harnes

Noyelles-sous-Lens, le 26 mai 2016

Arrondissement de Lens

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 16 juin 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MAI 2016**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Valérie DELVALLEZ, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Alain VANTREPOTE, Jean PERRAULT, Séverine LECLERC, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha EDDRIOUICH, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE, Conseillers Municipaux. *****

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Jean-Michel SKOTARCZAK (procuration à Alain ROGER), Adjoint, Micheline MAYEUX (procuration à Sandra BLANCHARD), Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Séverine LECLERC), Hervé JANISZEWSKI (procuration à Daniel WAWRZYNIAK), Conseillères Municipales. *****

ETAIT ABSENTE : MM. DHONDT Emmanuelle, Conseillère Municipale. *****

Monsieur Freddy MIETTE a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions. *****

- Monsieur Le Maire : si vous n'y voyez pas d'inconvénients en attendant l'arrivée de Monsieur SIROP qui est le Directeur Général du Syndicat Mixte des Transports en Commun, on peut commencer par le premier point à l'ordre du jour qui est l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2016.

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2016 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions ou des observations, je suis là pour y répondre.

Pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DE BUREAUX MUNICIPAUX DES 16 MARS 2016, 06 AVRIL, 26 AVRIL ET 11 MAI 2016 :

➤ Bureau Municipal du 16 mars 2016 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste concernant l'adjudication du 135 route Nationale, c'est fait, vous avez des nouvelles ?

- Monsieur Le Maire : c'est le 26 mai.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est le 26 mai ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est demain.

- Monsieur Le Maire : voilà.

Si nous préemptons, ce sera en fonction du prix qui aura été déterminé.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils vendent tout ? Aussi bien le magasin que l'appartement avec l'entrée ?

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

Le prix de base c'est 65 000 € et puis après ce sera en fonction de la bougie et si la bougie c'est 90 000 €, ensuite, ils vont nous demander si nous sommes d'accord pour l'acheter à 90 000 €.

Pour la commune, ce serait une belle opportunité.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est quand même 450 m², plus l'appartement au-dessus .

- Monsieur Le Maire : pas d'autres observations, concernant ce bureau municipal ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

Intervention du Syndicat Mixte des Transports – présentation du projet du BUS à haut niveau de service.

- Monsieur Le Maire : merci beaucoup Monsieur SIROP, merci Éric et Olivier.

Merci de votre présence, je pense que cela nous a été, enfin que ça vous a été utile.

C'est vrai que c'est quelque chose d'important pour notre territoire.

Maintenant, il va falloir le laisser vivre et voir comment ça fonctionne.

Je pense qu'à notre niveau il y aura des améliorations à faire, notamment au niveau du sens de circulation parce que c'est sûr que cela aura inévitablement un impact.

Au niveau du parking comme il a été dit, dans l'avenir sur la route nationale, nous avons déjà des arrêts minutes.

Nous verrons si nous pouvons les conserver.

Après, nous avons mis en place il y a peu de temps un parking provisoire rue Joseph Hajj, où là actuellement, on peut mettre une dizaine de voitures, voir si ce parking là, nous ne pouvons pas l'aménager pour dire d'accueillir un peu plus de véhicules mais cela, nous allons le voir au fur et à mesure avec le fonctionnement du BHNS.

Voir comment cela fonctionne et puis de toute façon s'il faut que nous fassions des améliorations nous les ferons.

A moins, que ce ne soit le SMT qui ne prenne en charge certaines améliorations.

Ça, nous verrons avec eux, mais pourquoi pas ?

- Madame Sabine BANACH : nous verrons avec eux, dans une certaine forme de dialogue.

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

Si vous n'avez plus de questions, merci Monsieur SIROP, merci à vous et puis au plaisir de vous rencontrer.

➤ **Bureau Municipal du 06 avril 2016 :**

- Monsieur Le Maire : la fête des écoles aura bien lieu au centre et à Jean-Moulin.

Par contre, en ce qui concerne le centre, il n'y aura que l'école Rostand et l'école Balsy, Cerf Hanotel ne participera pas.

Madame DELOBELLE estime ne pas avoir le temps nécessaire pour préparer les enfants.

Ensuite, nous avons fait l'acquisition d'un véhicule 9 places pour le centre social et un véhicule pour la chaîne solidarité Noyelloise.

Si vous avez des questions à poser.

Pas de questions, on peut passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

➤ Bureau Municipal du 26 avril 2016 :

- Monsieur Le Maire : vous avez toutes les études qui sont en cours.

Étude pour la caserne des pompiers pour que l'on puisse faire les travaux.

Nous sommes dans l'obligation de déposer un permis de construire.

Les études concernant l'écomusée.

On en parlera tout à l'heure, c'est un point à l'ordre du jour.

Les travaux concernant la rue Joseph Hayï, suite à la réunion d'information que nous avons eu avec les habitants.

Les travaux ont commencer la semaine dernière.

- Monsieur Maurice BERNARD : lundi.

- Monsieur Le Maire : les travaux ont commencé lundi et ils se termineront logiquement et au plus tard fin novembre.

- Monsieur Maurice BERNARD : avec deux phases Monsieur Le Maire.

Il y a l'assainissement, et lorsque l'assainissement sera terminé, nous passerons à la réfection de la voirie avec l'enfouissement des réseaux.

- Monsieur Le Maire : ensuite, nous vous avons mis le plan pour la rénovation de l'éclairage public.

En 2016, ça va être la cité Anchin Sud qui va faire l'objet du renouvellement de l'éclairage public, qui se terminera en 2018.

Si vous avez des questions à poser, concernant ce compte-rendu.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	25		3

Adopté à la majorité.

➤ Bureau Municipal du 11 mai 2016 :

- Monsieur Le Maire : l'entreprise COLAS qui se trouve au pont de Douai, va voir ses locaux transférés dans la zone d'activités de la Galance, pour une superficie de 20 555 m².

Ils nous ont demandé notre accord, bien évidemment, c'est important pour nous d'avoir ce genre d'entreprise.

- Monsieur Maurice BERNARD : ce sera sur la friche qui se trouve juste derrière PAPREC, entre PAPREC et l'incinérateur.

- Monsieur Le Maire : c'est là où nous devons faire au préalable les services techniques.

- Monsieur Maurice BERNARD : entre PAPREC et la rue de la Galance pour se rendre à la déchetterie.

- Monsieur Le Maire : ensuite, toutes les informations concernant le SMT, nous les avons vu, nous venons de les voir à l'instant.

Sauf le petit point comme quoi la création du BHNS va avoir un impact sur l'environnement et donc, en contre partie, ils se proposent de nous aider dans l'amélioration, la restructuration du terri 94.

Ensuite, au niveau du cimetière de Sallaumines.

Le cimetière de Sallaumines est trop petit et la ville de Sallaumines est venue nous voir l'autre jour pour nous demander si nous serions d'accord pour leur revendre une partie de nos terrains qui se trouvent en bordure de la route départementale.

Nous avons fait une estimation auprès du service des domaines et ils ont estimé le coût à 15 € le m².

C'est la proposition que nous avons faite à la ville de Sallaumines.

Plusieurs réunions publiques.

Comme je vous l'avais dit précédemment, la fibre va bientôt arriver sur la commune.

Il est important d'en informer la population. Il y aura deux réunions d'informations.

Les réunions sont au conditionnelle car nous attendons la réponse d'ORANGE et donc, si tout va bien elles auront lieu le 17 juin, salle ZAWADA et le 23 juin au foyer municipal.

Et ensuite, il y a deux réunions publiques sans thème qui seront prévues les 16 et 23 septembre, là également, salle ZAWADA et au foyer ou au centre culturel, en fonction des disponibilités.

Rue de FRONTIGNAN, nous sommes en train de faire un essai pour voir si le fait de faire un marquage au sol alterné des deux côtés, permet une sécurisation au niveau de la voirie et le fait de la mettre en sens unique.

Là, logiquement, la semaine prochaine au plus tard, on installe les panneaux indicateurs, pour mettre la rue en sens unique et la limitée en zone 30.

Et puis, on se laisse jusque fin juin, pour demander des retombées aux habitants et puis après nous la passerons définitivement sous cette forme là.

Des questions concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

* Fête et Culture du 03 mars 2016 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Sabine est là pour y répondre.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

*** Enseignement – jeunesse du 23 mars 2016 :**

- ***Monsieur Le Maire*** : si vous avez des questions Marie-Hélène et Sandra sont là pour y répondre.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	25		3

Adopté à la majorité.

4) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

*** ADMINISTRATION GENERALE :**

2016-38 : signature d'une convention avec l'Instance Intercommunale d'Insertion « 3ID » représentée par Monsieur Robert MIELOCH, Président et relative à l'actualisation des engagements réciproques de la mairie de la commune et de l'Instance Intercommunale d'Insertion dans la mise en place du nouveau dispositif Brigade Verte.

Ce dispositif a pour objectif la redynamisation et la préqualification de 5 personnes de la commune de Noyelles-sous-Lens.

La présente convention est établie pour une durée de 12 mois (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016) renouvelable par tacite reconduction.

En cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties signataires, un préavis sera donné par lettre recommandée 1 mois à l'avance par le contractant qui le souhaite.

La commune s'engage à :

- proposer des candidats et participer au recrutement des bénéficiaires de la Brigade,
- établir le programme de travail de la Brigade Verte. Le site principal d'intervention est le marais et quelques délaissés urbains.
- assurer un suivi régulier des chantiers par le biais de visites et de concertations journalières avec l'encadrant,
- organiser chaque semaine une réunion de chantier, sur site, afin de faire le point sur la semaine écoulée et de la semaine à venir,
- participer aux frais d'entretien et d'amortissement de la Brigade sous la forme d'une subvention annuelle de 42 625 € (5 500 heures x 7,75 €) par brigade.

- autoriser la Brigade Verte à travailler sur les terrains communaux sur lesquels elle intervient.

2016-39 : signature d'un contrat de maintenance avec la société IFG représentée par Monsieur Daniel DUHAYON, Commercial et relatif à la maintenance du copieur SHARP MX-2614 NSF installé au secrétariat général.

La location s'effectue pour une durée de 3 ans, soit 36 mois de loyers s'élevant à 95,06 € H.T., payable trimestriellement, soit 286 € H.T./trimestre.

Le prix de la copie s'élève à 0,004 cts d'euros.

2016-40 : signature d'une convention avec CEGELEASE relative à la location d'un copieur SHARP MX-2614 NSF installé au secrétariat général.

La location s'effectue pour une durée de 3 ans, soit 36 mois de loyers s'élevant à 286 € H.T., payable trimestriellement.

2016-43 : le droit de préemption Urbain est délégué à l'Établissement Public Foncier Nord Pas de Calais pour l'acquisition de l'immeuble situé 11 rue de La République, à Noyelles-sous-Lens sous les références cadastrales section AB 392.

2016-44 : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune «parking anciennement LIDL» rue du Maréchal Leclerc à Noyelles-sous-Lens depuis le 29 février 2016.

2016-46 : signature d'un contrat avec ICONE – Atelier d'urbanisme et d'Architecture, représentée par Madame Anne HERVE, et relatif à : « l'étude de faisabilité et de programmation des complexes sportifs Léo Lagrange et Auguste Gallet ».

Le montant des prestations s'élève à 15 000 € H.T.V.A., soit 18 000 € T.T.C.

Le montant des honoraires se détaille comme suit :

- phase 1 : état des lieux, analyse des besoins et programmation :
L'ensemble de ces travaux sera réalisé moyennant un coût forfaitaire de 6 250 € H.T.V.A.

- phase 2 : élaboration et chiffrage de 2 scénarios :
L'ensemble de ces travaux sera réalisé moyennant un coût forfaitaire de 8 750 € H.T.V.A.

Les conditions sont les suivantes :

- phase 1 : état des lieux, analyse des besoins et programmation (2 mois) : 6 250 € H.T.V.A. dès validation de la phase 1 en comité de pilotage.

- phase 2 : élaboration et chiffrage de 2 scénarios (3 mois) : 8 750 € H.T.V.A. après remise du document de synthèse de l'ensemble de l'étude.

Le délai de mandatement est fixé à 30 jours à réception de la facture.

2016-54 : signature d'un contrat de service avec BERGER LEVRAULT représenté par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Général Délégué et relatif à l'utilisation du parapheur électronique – usages internes – visa gestion financière.

Le contrat a été établi sur la base des demandes suivantes :

SOLUTION BLES Parapheur Interne	
Date d'effet du contrat	01/03/2016
Durée du contrat	36 mois
Montant annuel HT du contrat de services	210 €

2016-62 : signature d'une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure avec la société REFPAC-GPAC, et relative aux missions :

- accompagnement des services dans les démarches administratives à accomplir,
- contrôle de tous les dispositifs publicitaires existants présents sur le territoire,
- mise à jour de la liste des afficheurs précédemment établie,
- mise à jour du tableau de correspondance afficheurs/panneaux publicitaires,
- mise à jour l' « état » pour le calcul des taxes,
- mise à disposition de la base de données (parc affiche en version accès distant) pendant toute la durée du contrat.

La mission débutera à la date de la signature de la convention et se terminera le 31 décembre 2016. Elle ne concernera que l'exercice TLPE 2016.

Le montant des honoraires s'élève à 1 950,00 € H.T., soit 2 340,00 € T.T.C.

2016-67 : fixation des droits de place pour l'installation du cirque de Paris qui occupera la place de la Libération du lundi 25 avril au dimanche 1^{er} mai 2016.

Le droit de place s'élève à 20 € par jour de présence, soit 140 € pour les 7 jours d'occupation.

Un chèque de caution d'un montant de 1 000 € est demandé (ce dernier sera restitué lors de l'état des lieux établi au moment du départ).

2016-71 : signature de l'avenant n°2 avec la SMACL ayant pour objet la révision de la cotisation afférente aux garanties « Responsabilités/défense recours».

- cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2015 : 5 760,00 € H.T.
6 278,40 € T.T.C.
 - cotisation définitive pour l'année 2015 : 6 288,98 € H.T.
Montant des salaires bruts versés en 2015 6 854,99 € T.T.C.
(3 493 876,00 € x 0,18%)
 - cotisation à percevoir au titre de l'avenant : 528,98 € H.T.
- Soit : 576,59 € T.T.C.

2016-78 : le droit de préemption Urbain est délégué à l'Établissement Public Foncier Nord Pas de Calais pour l'acquisition de l'immeuble situé 7 rue Joseph Haÿ, à Noyelles-sous-Lens sous les références cadastrales section AI 1226,

2016-82 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune rue de Bourganeuf à l'angle de la rue Calmette à Noyelles-sous-Lens depuis le 24 avril 2016.

2016-84 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune Parc de la Peupleraie, rue de Bolbec depuis le mercredi 05 mai 2016.

*** CULTURE ET FETES :**

2016-34 : signature d'une convention avec l'association COMPAGNIE ON OFF représentée par Madame Sarah D'HAEYER, Présidente et relative à la prestation d'un spectacle intitulé « Américane Songues » qui se déroulera le 02 avril 2016 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 733,83 €.

2016-35 : signature d'une convention avec la société ORCHIDEE PRODUCTIONS représentée par Monsieur Gérard HOUZE et relative à la prestation d'un spectacle intitulé « FUZION » qui se déroulera le dimanche 1^{er} mai 2016 à partir de 13h00 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 3 285,00 € T.T.C.

2016-36 : signature d'un contrat avec Monsieur COCQ Bertrand relatif à la prestation d'un spectacle intitulé « Faut vife avec!! » de Léon et Gérard et qui se déroulera le dimanche 13 mars 2016 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 800,00 €.

Quatre facture distinctes seront présentées à l'issue du spectacle.

- 775 € à l'ordre de Monsieur Bertrand COCQ,
- 775 € à l'ordre de Monsieur Jean-Marc DELATTRE,
- 90 € à l'ordre de Monsieur Francis LELEU,
- 160 € à l'ordre de Monsieur Jean-Michel DUTAILLY.

2016-37 : signature d'un bulletin d'abonnement avec RADIO PLUS et relatif au renouvellement pour la diffusion sur les ondes de RADIO PLUS.

La diffusion sur les ondes se déroulera du 16 mars 2016 au 15 mars 2017.

Le montant de la prestation s'élève à 200 € l'année.

2016-41 : signature d'un contrat de cession avec RECS représenté par Monsieur Roman SKOPICKI, Président et relatif à la prestation d'un spectacle intitulé Karine DUBERNET « N'importe quoi » qui se déroulera le vendredi 19 février 2016 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 837,80 € T.T.C

2016-42 : signature d'une convention de partenariat avec l'association TRAD' A VILLENEUVE représentée par Madame Françoise BIROT, Secrétaire et relative à une prestation : animation BALK FOLK qui se déroulera le 30 avril 2016 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 450 €.

2016-45 : signature d'un contrat de cession avec l'association NEW STOMPERS représentée par Madame Malika BOUDIDA, Présidente et relatif à un spectacle intitulé « l'arbre millénaire » qui se déroulera le 06 avril 2016 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 642,50 € T.T.C.

2016-47 : signature d'une convention d'animation avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Bernard CZERWINSKI, Président et relative à l'organisation d'une action culturelle concert de « Fredo chante Renaud » qui se déroulera dans le cadre des « Enchanteurs 2016 » le vendredi 1^{er} avril 2016 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 5 100,00 €.

Le commune de Noyelles-sous-Lens s'engage à régler la somme de la manière suivante :

- 2 550,00 € à réception des éléments de communication,
- 2 550,00 € à l'issue de l'opération de l'action.

2016-53 : signature d'un contrat avec l'association Mots et Couleurs représentée par Madame Odile KAYSER, Administratrice/plasticienne et relatif à la mise à disposition de 13 modules de l'exposition « je conte jusqu'à 13.... ».

- Arrivée par le transporteur : du 28 au 29 avril 2016,
- Enlèvement par le transporteur : du 23 au 24 mai 2016.

Le montant de la location de l'exposition s'élève à 1 415,00 € T.T.C.

2016-55 : décision annulée prise en doublon.

2016-56 : fixation des tarifs pour la sortie du samedi 14 mai 2016 à Saint Valéry, comme suit :

- adulte Noyellois : 60 € / personne,
- enfant Noyellois : 45 € / personne,
- adulte extérieur : 70 € / personne,
- enfant extérieur : 55 € / personne.

Décision annulée – faute de participants.

2016-57 : fixation des tarifs pour la sortie des 11 et 12 juin 2016 au parc d'Efteling en Hollande, comme suit :

- par chambre de 5 personnes : 200 € / adulte et 165 € / enfant de 4 à 12 ans,
- par chambre de 4 personnes : 205 € / adulte et 170 € / enfant de 4 à 12 ans,
- par chambre de 3 personnes : 225 € / adulte et 185 € / enfant de 4 à 12 ans,
- par chambre de 2 personnes : 255 € / adulte
- par chambre de 1 personne : 255 € / adulte
- extérieur : ajouter 75 € / personne à ces tarifs.

* CUBE :

- par chambre de 4 ou 5 personnes : 192 € / adolescent,
- par chambre de 3 personnes : 240 € / animateur,
- par chambre de 2 personnes : 210 € / animateur.

Décisions annulées – faute de participants.

2016-58 : fixation des tarifs pour la sortie du dimanche 10 juillet 2016 au parc de Bellewaerde comme suit :

- Adulte Noyellois : 25 € / personne,
- Enfant Noyellois : 20 € / enfant (-16 ans),
- gratuit pour les enfants de moins de 1 mètre,
- Adulte extérieur : 35 € / personne,
- Enfant extérieur : 30 € / enfant (-16 ans),
- Enfant extérieur : 10 € / enfant de moins de 1 mètre.

2016-59 : signature d'un contrat avec les autocars BENOIT relatif à une sortie à Saint Valéry le samedi 14 mai 2016 pour 53 personnes.

Le montant de la prestation s'élève à 2 392 €.

Acompte de 25 %, soit 598 € à verser pour le mois de mars.

Solde de 1 794 € pour le 20 avril 2016.

Décision annulée – faute de participants.

2016-60 : signature d'un contrat de cession avec l'EURL NATH EVENEMENTS représentée par Madame Nathalie RICOUART et relatif à la représentation d'artistes lors des fêtes de la Libération qui se déroulera le samedi 27 août 2016 au Complexe Sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève 8 300,00 € T.T.C.

2016-70 : signature d'un contrat de cession avec le groupe LYS PROD représenté par Mademoiselle Éloïse HASSINE et relatif à des animations enfants « stand maquillage – sculpture de ballons » qui se dérouleront le samedi 27 août 2016 au complexe sportif Léo Lagrange de 15h00 à 20h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 200 €.

*** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGEES :**

2016-61 : signature d'un contrat de location gîte de groupe avec les GITES DE FRANCE relatif à la location d'un hébergement n°G4942 agréé par l'antenne Départementale ou interdépartementale situé sur la commune de BERINGHEM du 02 au 03 mai 2016.

Le montant de la location s'élève à 240 €.

2016-64 : signature d'une convention d'intervention avec JB SONORISATION représentée par Monsieur BLONDEL Jackie et relative à une prestation de sonorisation qui se déroulera le jeudi 17 mars 2016 de 12h00 à 17h00 à la salle des fêtes pour le repas bouche en cœur.

Le montant de la prestation s'élève à 220 € T.T.C.

2016-65 : signature d'une convention d'intervention avec JB SONORISATION représentée par Monsieur BLONDEL Jackie et relative à une prestation de sonorisation qui se déroulera le jeudi 19 mai 2016 de 12h00 à 17h00 à la salle des fêtes pour le repas bouches en cœur.

Le montant de la prestation s'élève à 220 € T.T.C.

2016-66 : signature d'un contrat de prestation de service avec Anne-Sophie LEJEUNE, Diététicienne, et relatif à la réalisation d'une prestation de service pour la santé dans le cadre de l'atelier « cuisiner et s'activer sans se ruiner » qui se déroulera du mois d'avril au mois de juin 2016 au centre social.

Les prestations feront l'objet d'une facturation à l'issue des 4 séances.

Le montant de l'intervention de 1 heure s'élève à 50 € T.T.C., soit 8 heures pour un total de 400 €.

2016-68 : signature d'une convention avec l'association PAGE représentée par Monsieur Jocelyn PAWLICKOWSKI, Président et relative à des interventions basées sur l'apport créatif dans le cadre de l'action « Papa on fait quoi? » qui se dérouleront entre le mois d'avril et le mois de décembre 2016.

Le nombre de séances s'élève à 12.

Le montant des prestations s'élève à 1 419 €.

2016-74 : signature d'une convention avec DJEY ANIMATION SPORTS représenté par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions sportives dans le cadre de l'action « cuisiner et s'activer sans se ruiner » qui se dérouleront du mois d'avril au mois de juin 2016.

Soit 7 heures à 36 €, soit un total net de 252 €.

2016-77 : signature d'une convention avec DJEY ANIMATION SPORTS représenté par Monsieur LEMIEUVRE Jérôme et relative à des interventions sportives dans le cadre de l'action « cuisine des seniors » qui se dérouleront au cours du mois de septembre 2016.

2 heures à 36 €, soit un total net de 72 €.

*** MARCHES PUBLICS :**

2016-48 : signature d'un contrat avec la Société CABINET BRISSET PARTENAIRES, représentée par Monsieur FICHEROULLE Didier, Directeur général, et relatif à : « la mise à jour de l'audit des assurances statutaires et d'assistance à la passation du nouveau marché des assurances dans le cadre d'un groupement de commandes »,

Le montant des prestations s'élève à : 2 655 € HTVA décomposés de la manière suivante :
- 1 655€ HTVA pour la phase d'audit,
- 1 000 € HTVA pour la phase marché. Pour cette phase, 50 % du montant sera payée au dépôt du dossier de consultation entreprises, et 50 % au dépôt du rapport d'analyse des offres.

*** ASSOCIATIONS :**

2016-49 : fixation des tarifs pour les randonnées lors de la route du Louvre qui se déroulera le 17 avril 2016 comme suit :

- 3 € / Noyellois,
- 1 € / - 18 ans,
- 5 € / Extérieurs.

*** SERVICES TECHNIQUES :**

2016-63 : signature d'un contrat d'étude avec la société ALFA ENVIRONNEMENT représentée par Monsieur Pascal DESFOSSEZ, Directeur et relatif à la mise à jour des inventaires écologiques et étude pré-opérationnelle de protection et valorisation du terroir de Noyelles-sous-Lens et de ses abords.

Le montant des prestations s'élève à 10 740,00 €.

2016-79 : signature d'un contrat avec le Cabinet Plasson, représentée par Monsieur CHOQUET Alain, et relatif : « à la maîtrise d'œuvre – travaux d'aménagement de la banque alimentaire à Noyelles-sous-Lens ».

Le montant des prestations s'élève à : 7 100,00 € HT soit 8 520,00 € TTC.

2016-80 : signature d'un contrat avec le Cabinet Plasson, représentée par Monsieur CHOQUET Alain, et relatif : « à la maîtrise d'œuvre – éco musée 21 rue de la République Noyelles-sous-Lens ».

Le montant des prestations s'élève à : 9 340,00 € HT soit 11 208,00 € TTC.

2016-81 : signature de l'avenant n° 03 avec la SOCIETE COLAS à LENS, représentée par Monsieur Sébastien BOTHIER, Directeur de l'agence Artois Lens et relatif à : «Normalisation des voiries et réseaux divers Lot 1 – Assainissement – Voirie et Espaces Verts – CITE DEBLOCK».

2016-83 : signer un contrat avec le Bureau d'études ETAP, représenté par Monsieur LUPESCOU, et relatif : « à la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la Place de la Libération à Noyelles-sous-Lens – phase analyse/diagnostic/esquisse».

Le montant des prestations s'élève à : 7 500,00 € HT soit 9 000,00 € TTC.

*** JEUNESSE :**

2016-50 : signature d'une convention de formation avec les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active représentée par Monsieur Laurent VERDIERE, Directeur Régional et relative à l'animation et à l'organisation de l'action de formation : BAFD – Formation générale pour Mademoiselle ZIANE Siham et qui se déroulera du 07 au 15 mars 2016 à Lille.

Le montant de la formation s'élève à 576,00 €.

2016-51 : signature d'une convention de formation avec les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active représentée par Monsieur Laurent VERDIERE, Directeur Régional et relative à l'animation et à l'organisation de l'action de formation : BAFD – Formation générale pour Madame SOCHA Delphine et qui se déroulera du 07 au 15 mars 2016 à Lille.

Le montant de la formation s'élève à 576,00 €.

2016-52 : signature d'une convention de formation avec les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active représentée par Monsieur Laurent VERDIERE, Directeur Régional et relative à l'animation et à l'organisation de l'action de formation : BAFD – Formation générale pour Madame BRASSART Aurélie et qui se déroulera du 06 au 14 février 2016 à Lille.

Le montant de la formation s'élève à 702,00 € (l'agent est restée en internat, donc la prestation est plus élevée).

2016-72 : signature d'une convention avec l'association I2V, Itinéraire Vacances et Voyages représentée par Monsieur Guillaume DENAEYER, Président et relative à un séjour en Espagne, à San Pol de Mar qui se déroulera du 6 au 19 juillet 2016 pour des jeunes de 12 à 17 ans.

I2V s'engage à accueillir 16 participants de l'adhérent sur le séjour organisé.

Il a été convenu par les 2 parties d'un tarif de 853 € par participant pour l'ensemble de la prestation décrite ci-dessus. Toute prestation supplémentaire demandée par l'adhérent fera l'objet d'une facturation.

I2V propose ses services uniquement à ses adhérents, il suffit de s'acquitter du versement de la somme de 10 €. Cette adhésion est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

50% de la somme sera versée à la signature de la présente convention + 10 € d'adhésion, 50% seront versés 30 jours après la fin du séjour, sur présentation de la facture finale.

2016-73 : fixation des tarifs pour la BOUM du CMJ qui se déroulera le vendredi 22 avril 2016 au foyer municipal comme suit :

Entrée :

* 3 € avant le 20 avril 2016,

* 5 € après le 20 avril 2016.

Boisson : 1 €.

2016-75 : fixation de la participation des familles pour les centres de loisirs été :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIMAIRES	5 jours de fréquentation consécutifs	À la journée	Extérieurs 5 jours consécutifs	Extérieurs à la journée repas compris
De 0 à 800	1 ^{er} enfant	30 €	9 €	65 €	20 €
	2 ^{ème} enfant	27 €	8 €		
	3 ^{ème} enfant et plus	25 €	7 €		
De 801 à 1 200	1 ^{er} enfant	33 €	9,50 €		
	2 ^{ème} enfant	29 €	8,50 €		
	3 ^{ème} enfant et plus	26 €	7,50 €		
+ de 1 200	1 ^{er} enfant	37 €	10 €		
	2 ^{ème} enfant	33 €	9 €		
	3 ^{ème} enfant et plus	29 €	8 €		

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELS ET ADOS	5 jours de fréquentation consécutifs	À la journée repas compris	À la journée sans repas	Demi-journée sans repas	Extérieurs – journée sans repas	demi-journée sans repas Extérieurs –	Extérieurs 5 jours de fréquentation consécutifs repas compris	compris Extérieurs à la journée repas
De 0 à 800	1 ^{er} enfant	30 €	9 €	7 €	4,50 €	15 €	10 €	65 €	20 €
	2 ^{ème} enfant	27 €	8 €	6 €	4 €				
	3 ^{ème} enfant et plus	25 €	7 €	5 €	3,50 €				
De 801 à 1 200	1 ^{er} enfant	33 €	9,50 €	7,50 €	5 €				
	2 ^{ème} enfant	29 €	8,50 €	6,50 €	4,50 €				
	3 ^{ème} enfant et plus	26 €	7,50 €	5,50 €	4 €				
+ de 1 200	1 ^{er} enfant	37 €	10 €	8 €	6 €				
	2 ^{ème} enfant	33 €	9 €	7 €	5,50 €				
	3 ^{ème} enfant et plus	29 €	8 €	6 €	5 €				

Les tarifs Noyellois seront applicables aux Loisonnais

2016-76 : fixation de la participation des familles pour les mini-camps comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	CAMPING	5 jours de fréquentation consécutifs (du 18 au 22 juillet et du 1 ^{er} au 5 août 2016)	3 jours de fréquentation consécutifs (semaine 11 au 13 juillet 2016)	4 jours de fréquentation consécutifs (semaine du 25 au 28 juillet et du 16 au 19 août)	Extérieurs 5 jours consécutifs (du 18 au 22 juillet, du 1 ^{er} au 5 août et du 8 au 12 août 2016)	Extérieurs 3 jours de fréquentation consécutifs (semaine du 11 au 13 juillet 2016)	Extérieurs 4 jours de fréquentation consécutifs (semaine du 25 au 28 juillet et du 16 au 19 août 2016)								
								De 0 à 800	1 ^{er} enfant	50 €	33 €	42 €	100 €	72 €	80 €
									2 ^{ème} enfant	46 €	30 €	38 €			
									3 ^{ème} enfant et +	44 €	27 €	36 €			
								De 801 à 1 200	1 ^{er} enfant	54 €	36 €	44 €			
									2 ^{ème} enfant	49 €	33 €	42 €			
									3 ^{ème} enfant et +	45 €	30 €	38 €			
								+ de 1 200	1 ^{er} enfant	56 €	39 €	46 €			
									2 ^{ème} enfant	52 €	36 €	44 €			
									3 ^{ème} enfant et +	47 €	33 €	40 €			

Les tarifs Noyellois seront applicables aux Loisonnais.

- **Monsieur Le Maire** : si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre.

- **Madame Maryvonne POULAIN** : il manque la 2016/69.

Elle est en cours, nous l'aurons la prochaine fois ?

- **Monsieur Le Maire** : elle est annulée.

S'il n'y a pas de questions complémentaires, nous pouvons passer au point suivant.

5) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE DELEGATION (ARTICLE L 2122-22) :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération de délégation.

Il informe l'assemblée que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet maintenant au Conseil Municipal de déléguer au Maire les demandes de subvention auprès de l'État ou d'autres collectivités dans les conditions fixées par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire propose de fixer cette délégation à hauteur de 100 000 €.

- Monsieur Le Maire : cette délibération consiste à m'autoriser à signer toutes les subventions qui pourraient arriver ici en collectivité pour un montant de 100 000 €.

Les demandes de subvention. Ceci, pour éviter de passer en conseil municipal toutes les subventions.

Vous les retrouverez dans les décisions.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

6) RESERVE PARLEMENTAIRE : TRAVAUX DE L'ECOMUSEE :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention, au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur du Pas de Calais, Dominique WATRIN, relative aux travaux d'aménagement de l'éco-musée.

Le taux de cette subvention s'élèverait à 50 % du montant des travaux au maximum sans dépasser 10 000 € HT.

- Monsieur Le Maire : dans le cadre des travaux de l'écomusée, je me suis permis de demander au Sénateur s'il ne pouvait pas nous apporter une petite contribution comme le fait également le Député dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Et donc, le Sénateur est d'accord pour nous subventionner à hauteur de 10 000 € maximum sur le montant des travaux.

Pourquoi passer cette délibération aujourd'hui.

Parce qu'il faut lui renvoyer le tout avant le 1^{er} juin.

Et donc, nous attendons pour la fin de la semaine, le devis total des travaux.

C'est pour cela que je vous propose, si vous en êtes d'accord, une réunion le 29 juin à 16h00 pour que l'on puisse faire un point sur le montant total des travaux et sur les travaux à réaliser.

Comme l'autre fois, les trois commissions, vie associative, fêtes et culture et travaux, ainsi que les membres du bureau de l'écomusée seront conviés.

- Monsieur Daniel WAWZYNIAK : et elle risque d'arriver quand cette subvention ?

- Monsieur Le Maire : d'ici la fin de l'année.

- Monsieur Daniel WAWZYNIAK : et on attend pas après elle pour commencer les travaux ?

- Monsieur Le Maire : comme le dit Marc, après pour les dépenses, nous avons trois ans.

Elle va arriver ici en fin d'année.

- Monsieur Daniel WAWZYNIAK : on attend pas la subvention pour commencer quelque chose ?

- Monsieur Le Maire : non. Là, c'est le principe de la subvention.

C'est à dire que nous envoyons le dossier avec les devis des travaux et puis après il nous donne son accord ou pas pour subventionner.

Comme le montant des travaux sera bien supérieur à 10 000 €, il n'y aura pas de problème pour avoir la subvention du Sénateur.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

7) ADHESION AUX GROUPEMENTS DE COMMANDE :

* Marché des assurances statutaires :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de réaliser des économies d'échelle et pour encourager la mutualisation des procédures de marchés, les communes de Noyelles-sous-Lens et de Hulluch ont souhaité s'associer pour passer un marché public d'assurance des risques statutaires des agents CNRACL.

Cet engagement prend la forme d'une convention de groupement qui définit ses modalités de fonctionnement.

Elle doit être signée par ses membres.

- Un de ses membres en sera le coordonnateur.

Le coordonnateur est chargé de signer et de notifier les marchés aux autres membres.

L'exécution de ces marchés est assurée par chaque membre du groupement en fonction de ses besoins propres.

- Cette convention précise également la création d'une commission d'appel d'offre qui sera présidée par le Maire de la commune coordinatrice.

Considérant qu'afin de faciliter la gestion du marché de prestation de service d'assurance des risques statutaires des agents CNRACL, de permettre des économies d'échelle et de favoriser la mutualisation des procédures de passation des marchés, les communes de Noyelles sous Lens et de Hulluch souhaitent passer un groupement de commande,

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties et qu'une commission d'appel d'offre de groupement doit être instaurée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes de Noyelles sous Lens, Harnes, Loison-sous-Lens et Sains-en-Gohelle dans le cadre de la passation du marché de prestation de service d'assurance,

- d'accepter d'être le coordonnateur du groupement de commande,

- d'accepter les termes de la convention,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer la convention de groupement de commande,

- d'avancer les frais de fonctionnement du groupement lesquels sont répartis à parts égales entre les collectivités concernées,

- de décider que Monsieur le Maire de Noyelles-sous-Lens sera président de la commission d'appel d'offre du groupement, suppléé par l'adjoint au Maire en charge des travaux, de la sécurité et du marché hebdomadaire, Monsieur Maurice BERNARD,

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

** Marché de balayage des voiries :*

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'afin de réaliser des économies d'échelle et pour encourager la mutualisation des procédures de marchés, les communes de Hulluch, de Noyelles-sous-Lens, Harnes, Loison-sous-Lens et Sains-en-Gohelle ont souhaité s'associer pour passer un marché public relatif à la prestation de nettoyage et de balayage des fils d'eau.

Cet engagement prend la forme d'une convention de groupement qui définit ses modalités de fonctionnement.

Elle doit être signée par ses membres.

- Un de ses membres en sera le coordonnateur.

Le coordonnateur est chargé de signer et de notifier les marchés aux autres membres.

L'exécution de ces marchés est assurée par chaque membre du groupement en fonction de ses besoins propres.

- Cette convention précise également la création d'une commission d'appel d'offre qui sera présidée par le Maire de la commune coordinatrice.

Considérant qu'afin de faciliter la gestion du marché public relatif à la prestation de nettoyage et de balayage des fils d'eau, de permettre des économies d'échelle et de favoriser la mutualisation des procédures de passation des marchés, les communes de Noyelles sous Lens, Hulluch, Harnes, Loison-sous-Lens et Sains-en-Gohelle souhaitent passer un groupement de commande,

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties et qu'une commission d'appel d'offre de groupement doit être instaurée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes de Noyelles sous Lens, de Hulluch et de Harnes dans le cadre de la passation du marché public relatif à la prestation de nettoyage et de balayage des fils d'eau,

- de désigner la commune de Hulluch en qualité de coordonnateur du groupement,

- d'accepter les termes de la convention,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer la convention de groupement de commande,

- de demander à la commune de Hulluch d'avancer les frais de fonctionnement du groupement lesquels sont répartis à parts égales entre les collectivités concernées,

- de décider que Monsieur le Maire de Hulluch sera président de la commission d'appel d'offre du groupement, suppléé par Monsieur ou Madame (le nom de la personne désignée nous sera communiqué ultérieurement).

- de désigner Monsieur le Maire de Noyelles-sous-Lens, suppléé par son Adjoint en charge des travaux, de la sécurité et du marché hebdomadaire Monsieur Maurice Bernard, pour être membres de la commission d'appel d'offre.

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

- ***Monsieur Le Maire*** : *comme vous le savez, depuis quelques temps nous travaillons avec les communes voisines sur des groupements de commande.*

Ici, nous avons deux marchés en groupement de commandes.

Un marché des assurances statutaires, c'est l'assurance du personnel contre le risque maladie.

Ce groupement de commande nous le faisons avec la ville d'Hulluch.

Le ville de Noyelles est la ville coordinatrice du projet.

Le deuxième concerne le marché de balayage des voiries.

C'est un marché plus important parce que ça concerne les villes de Hulluch, de Noyelles-sous-Lens, Harnes, Loison-sous-Lens et Sains-en-Gohelle.

Le coordinateur est la ville d'Hulluch.

Nous pouvons constater que l'année dernière, nous avons commencé à trois communes, il y avait Harnes, Loison et Noyelles et puis au fur et à mesure il y a des communes qui viennent se raccrocher au projet.

Plus nous sommes nombreux, plus le marché est important et plus on peut tirer les prix.

- ***Madame Maryvonne POULAIN*** : *au niveau de la balayeuse, vous allez revoir un peu pour que ce soit bien fait ?*

- ***Monsieur Le Maire*** : *oui. Dans le marché de la balayeuse, hormis le fait d'y intégrer les voiries et les ruisseaux, nous allons également intégrer la place Gallet, la Place de la Libération, la cour d'école...*

- ***Madame Maryvonne POULAIN*** : *il y aura des vérifications de faites ?*

Il y a quand même pas mal de problèmes.

- ***Monsieur Le Maire*** : *oui. Il y a quelques jours, j'ai reçu SUEZ et nous parlions du marché de la balayeuse.*

Eux, ils mettent des GPS.

C'est à dire que nous, collectivité, nous pouvons savoir à quelle heure ils sont passés et nous pouvons savoir également si elle a été balayée.

Parce que nous pouvons savoir si les rouleaux étaient vraiment sur le sol.

Je vais peut-être demander à l'intégrer dedans et d'après SUEZ au niveau du marché c'est dérisoire.

Mais au moins, nous saurons, parce que c'est vrai, la population dit qu'ils ne sont pas passés dans telles rues mais après nous ne savons pas, c'est vrai, ils sont peut-être passés mais n'ont pas pu balayer parce qu'il y avait de voitures.

Tandis que là, réellement, nous allons le savoir.

- Madame Maryvonne POULAIN : et normalement, les passages, c'est tous les mois, c'est mensuel ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce qu'on ne les voit pas tous les mois.

- Monsieur Le Maire : ce sera mensuel. Mais, là, nous allons peut-être changer parce qu'avec LAFLUTTE, nous n'avons pas de contrat.

Nous allons peut-être essayer de faire un test avec SUEZ qui sont un peu moins chers que LAFLUTTE.

A voir jusqu'à la fin de l'année. De toute façon, le marché, c'est à partir du 1^{er} janvier.

Concernant cette adhésion,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

8) CREATION DE POSTES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au tableau annuel d'avancement de grade, il convient de créer les postes suivants afin de permettre la nomination des agents.

- un poste d'éducateur jeunes enfants principal,
- un poste opérateur des activités physiques et sportives,
- un poste d'assistant de conservation principal 1ère classe,
- un poste de rédacteur principal de 1ère classe.

Parallèlement, il convient de supprimer les postes occupés par ces mêmes agents :

- un poste d'éducateur jeunes enfants,
- un poste d'aide opérateur des APS,
- un poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe,
- un poste de rédacteur principal de 2ème classe.

De plus, il y a lieu de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe en vue d'une titularisation d'un agent de l'école de musique.

*- **Monsieur Le Maire** : c'est un point que l'on passe habituellement, ce sont les créations de postes que l'on doit mettre en place suite à la nomination des agents et en contre partie, bien évidemment, nous supprimons des postes.*

Nous avons quatre postes à créer.

Un poste d'éducateur jeunes enfants principal pour remplacer un poste d'éducateur jeunes enfants. C'est le poste d'Isabelle MERLIER.

Ensuite nous avons le poste opérateur des activités physiques et sportives pour remplacer un poste d'aide opérateur des APS. C'est le poste de Jérôme DELOBELLE.

Un poste d'assistant de conservation principal 1ère classe pour remplacer un poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe. C'est Séverine VASSE.

Et le dernier, le poste de rédacteur principal de 1ère classe pour remplacer le poste de rédacteur principal de 2ème classe d' Osine ZEGGAI.

Ça c'est pour les changements de postes.

Je vous demande également l'autorisation de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique de 2ème classe en vue d'une titularisation d'un agent de l'école de musique, Ludovic BERNARD.

Il est actuellement titulaire de son poste à Vendin.

Chez nous, il fait 5 heures par mois, donc, dans la logique, il voudrait que nous le titularisions.

C'est simplement pour le titulariser sur son poste.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il y a plus de déplacement que de travail.

- Monsieur Le Maire : sur Vendin, il est à 18h00.

Chez nous, 5h00. Ça fait 23h00.

Concernant ces créations de postes, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

9) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE LOUVRE-LENS :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer une convention avec le Louvre-Lens pour la mise en place d'une conférence autour de l'exposition RC LOUVRE visible au Louvre-Lens du 20 avril au 07 novembre 2016.

Le but de la conférence est de donner envie aux publics de visiter cette exposition. La conférence est gratuite.

Les publics concernés sont : les jeunes du « cube » et du CMJ, les associations, le tout public.

- Monsieur Le Maire : le but de cette convention est de permettre aux jeunes du cube et du CMJ, des associations et même de tout public d'assister à une conférence sur le Louvre et le but est de les inciter à aller visiter le Louvre.

Ces conférences auront lieu au centre culturel, par contre je n'ai pas les dates.

Et bien oui, du 20 avril au 07 novembre 2016, pardon.

C'est une convention qui ne coûte rien.

C'est gratuit.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

10) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle au running club Noyellois pour l'organisation des « Boucles Noyelloises » ainsi que pour le « défi noyellois ».

Il propose :

- 5 000 € pour les « Boucles Noyelloises »,
- 1 000 € pour le « défi Noyellois ».

- Monsieur Le Maire : c'est une subvention habituelle également.

C'est une subvention de 6 000 € pour le running club Noyellois.

5 000 € étant dédiés aux Boucles Noyelloises et 1 000 € pour le défi Noyellois.

Pour le défi ce sera la dernière année en 2017. Après, ils vont arrêter car ils estiment avoir fait le tour.

Il n'y a plus beaucoup de gens qui viennent s'inscrire comme précédemment.

Maintenant, c'est une association qui a bien monté en puissance.

Ils se disent que c'est la dernière année où ils feront le défi.

Après, ils se débrouilleront pour organiser eux même cette manifestation.

- Madame Maryvonne POULAIN : il n'y avait pas eu un changement de nom ?

Parce que sur FACEBOOK, j'avais vu que ça ne s'appelait plus comme cela mais « TRAIL ».

Non, c'est pas celui-là ?

- Monsieur Le Maire : non.

Concernant ces subventions exceptionnelles,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

11) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental lors de sa réunion du 14 mars 2016 a décidé de prendre des mesures transitoires pour le Plan de Développement de la Lecture Publique dans la perspective de la préparation du nouveau plan qui sera adopté en 2017.

Ces mesures concernent entre autre les aides aux acquisitions en fixant un taux unique de 30 % (les années antérieures, le taux minimal était de 50%) du montant du projet déposé dans la limite d'un plafond de 10 000 € maximum.

Pour 2016, Monsieur Le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental une demande de subvention relative à l'acquisition de documents pour la bibliothèque visant à développer deux secteurs : le DVD Vidéo et le livre audio suite à des demandes accrues.

- Monsieur Le Maire : c'est une subvention pour la médiathèque.

Et c'est pour développer les secteurs du DVD Vidéo, du Livre audio, suite à des demandes qui deviennent de plus en plus importantes.

Le montant de la subvention maximale est de 10 000 €.

Par contre, il faut, pour avoir 10 000 €, il faut combien Sabine ?

- Madame Sabine BANACH : c'est 50 %.

- Monsieur Le Maire : donc c'est 20 000 €.

Concernant cette demande de subvention, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

12) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès de l'Agence Régionale de Santé, deux actions inscrites dans le contrat local de santé (CLS) :

* Estime de soi :

Dans le cadre de ce projet, le centre propose des séances de socio-esthétique afin de travailler l'hygiène, les représentations et la connaissance de soi.

Des séances de sophrologie sont également proposées afin de dynamiser de façon positive les qualités et les ressources dont les personnes disposent.

De l'activité physique sera également au programme avec l'aide d'un éducateur sportif pour les personnes qui le souhaitent afin de favoriser leur mieux être.

Un atelier santé et des actions de prévention de santé seront également proposées dans le but d'aborder les thématiques santé en fonction de leurs attentes et de leurs besoins, mais également des bilans de santé

Le centre social a donc demander auprès de l'Agence Régionale de Santé une subvention à hauteur maximale de 4 100€ pour un coût total maximum de l'action de 9 835€.

* Cuisine des seniors :

Ce projet a pour objectifs :

- Améliorer la qualité de vie par l'adoption de bonnes pratiques physique et alimentaire,
- Préserver le maintien de l'autonomie des seniors en limitant leur sédentarité,
- Renforcer le lien social par l'organisation de rencontres conviviales basées sur le bien être, l'alimentation et l'activité physique adaptée,
- Faire le lien entre le mode de vie et l'état de santé des personnes.

Le public cible est les personnes fragilisées en situation de précarité, pré-retraitées, âgées en rupture de lien social, en perte d'autonomie, malades et / ou en surpoids.

Le projet s'articule autour de :

L'atelier cuisine des seniors : basé sur l'équilibre alimentaire et les apports nutritionnels nécessaires aux seniors en insistant sur la notion de plaisir, de partage et de bien-être.

L'Atelier Mémogym, basé sur la reprise d'activité en douceur (gainage, renforcement musculaire, entraînement cardio). Chaque atelier sera encadré par un éducateur sportif formé à l'encadrement des seniors et pouvant prendre en compte les pathologies de chacun (lombalgie, cardiopathie...).

Le centre social a donc demandé auprès de l'Agence Régionale de Santé une subvention à hauteur maximale de 7000€ pour un coût total maximum de l'action de 17 747€.

- **Monsieur Le Maire** : cela concerne deux actions au niveau de centre social.

C'est l'action « estime de soi » et l'action « cuisine des seniors ».

Concernant l'estime de soi, nous demandons une subvention à hauteur de 4 100 € pour un coût total de l'action à 9 835 €.

Et pour la cuisine des seniors, c'est une subvention à hauteur de 7 000 € pour un coût total de l'action à 17 747 €.

Pas d'objections.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

13) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'allocations, nous a fait parvenir courant premier trimestre 2016, un dossier de demande de financement et d'accompagnement projet dans le cadre des Fonds « Publics et Territoires - petite enfance ».

La Convention d'Objectifs et de Gestion, signée avec l'État pour la période 2013 à 2017, porte de fortes ambitions en terme de réduction des inégalités territoriales et sociales. Il s'agit de réduire les inégalités tant en ce qui concerne le niveau de service rendu que la nature des réponses mises en œuvre sur les territoires. Cela se traduit notamment par la création d'un Fonds « Publics et Territoires petite enfance ».

Les objectifs poursuivis sont :

- développer une offre d'accueil à même de mieux répondre aux besoins des familles
- accroître l'accessibilité à l'offre de service « enfance »
- accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale.

Le Fonds « Publics et Territoires » comporte trois axes d'intervention :

- 1 - Adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité.
- 2 - Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil.
- 3 - Accompagner des démarches innovantes.

Ainsi, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer, dans le cadre de la politique petite enfance mise en place sur notre ville, un dossier « Éveillons le palais de Bébé », qui correspond à l'éveil et à la sensibilisation à l'alimentation du tout petit.

Il s'agit d'intégrer dans les dépenses éligibles, les repas bio désormais fournis, ainsi que du matériel.

Coût total : 14 421,60 €.

Montant de la subvention sollicitée : 50 % soit 7 210 €.

- Monsieur Le Maire : là, c'est dans le cadre du multi-accueil.

La caisse d'allocations familiales mène une politique actuellement sur la petite enfance.

Nous avons une action qui s'appelle « éveillons le palais de bébé ».

Il s'agit de demander une subvention à hauteur de 50 % du montant de l'intervention soit 7 210 € pour un coût total de 14 421,60 €.

Pas d'objections.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

14) DEMANDE DE SUBVENTION A TITRE DU FONDS D'INTERVENTION FONCIERE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la CALL pour l'immeuble sis rue de la République n°11 cadastré section AB n° 392 d'une superficie de 90 m2.

L'estimation des domaines pour ce bien est de 65 000 €.

Le montant de la subvention est égal à 15% de l'estimation des domaines, soit 9 750 €.

L'acquisition de ce bien sera réalisée par l'Établissement Public Foncier dans le cadre de la convention opérationnelle.

- Monsieur Le Maire : dans le cadre de l'acquisition par l'EPF du 11 rue de la République pour un montant de 65 000 €.

Comme nous le faisons habituellement, nous demandons une subvention à la CALL, dans le cadre du fond d'intervention foncière.

Le montant de la subvention s'élève au maximum de 15% de l'estimation des domaines.

Ça nous fait une demande de subvention à hauteur de 9 750 €.

A conditions, bien évidemment, que nous ayons un projet social.

Pas d'objections?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

15) MODIFICATION DU CHAMPS D'APPLICATION TERRITORIAL DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de ses séances :

- du 9 octobre 1987, décidé d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines définies par le Plan d'Occupation des Sols de Noyelles-sous-Lens, approuvé le 4 août 1983,
- du 29 mars 1994, décidé de rectifier son champ d'application territorial et de modifier la zone 50 NA (zone d'urbanisation à long terme) qui devient zone 20 NA (zone d'urbanisation future en activité sans nuisance).

Monsieur le Maire rappelle également que lors de sa séance du 18 mars 2015 elle a approuvé la révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration en Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R. 211-2 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 octobre 1987, décidé d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines définies par le Plan d'Occupation des Sols de Noyelles-sous-Lens, approuvé le 4 août 1983,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 1994, décidé de rectifier son champ d'application territorial et de modifier la zone 50 NA (zone d'urbanisation à long terme) qui devient zone 20 NA (zone d'urbanisation future en activité sans nuisance),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 mars 2015 approuvant la révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration en Plan Local d'Urbanisme,

Vu le plan de zonage annexé au Dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé visé ci-dessus,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'appliquer ceci sur l'ensemble des zones délimitées par le Plan Local d'Urbanisme révisé approuvé le 18 mars 2015 et représentées sur le plan de zonage tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- Monsieur Le Maire : quand nous sommes passés du POS au PLU, nous aurions du prendre une délibération pour adosser le droit de préemption au PLU.

Or, nous ne l'avons pas fait.

Maintenant, je vous demande l'autorisation de modifier ce champs d'application mais sur tout le territoire.

Pour pouvoir préempter sur tout le territoire de la commune, parce qu'il y a certaines communes qui ne préemptent que sur certains quartiers.

Tandis que moi je vous demande de préempter sur la totalité.

Pas d'observations.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

16) ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN AUX CONSORTS LECLERC :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place du mur de soutènement rue de Courtaigne.

Ce dernier a été érigé 50 cm sur la parcelle de Monsieur et Madame LECLERCQ, propriétaires, rue de Courtaigne.

Ces derniers souhaitent que la commune fasse l'acquisition de ce foncier pour 2 000 €.

France Domaine a été saisi et la valeur vénale a été estimée à 2 500 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'acquérir ce foncier pour la somme de 2 000 €.

*- **Monsieur Le Maire** : vous savez que l'année dernière nous avons fait une dépense de 100 000 € pour consolider un mur qui allait tomber entre l'espace santé et la maison de Séverine.*

Et donc, nous avons été obligé d'empiéter de 50 cm sur le terrain de Séverine.

Pour régulariser cette situation, je vous demande de racheter le montant de ces 50 cm à une valeur de 2 000 € tout en sachant que l'estimation des domaines est à 2 500 €.

Pas de questions ?

Par contre, je demande à Séverine de ne pas prendre part au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le coût du bornage, il est de combien ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : 464 €.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	20		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	27		

Adopté à l'unanimité.

17) RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES REGULARISATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR LA PERIODE DE 2010 A 2014 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion de la CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charges) du 09 décembre 2014, il a été décidé de régulariser les attributions de compensation pour la période (2010-2014).

Pour la commune de Noyelles-sous-Lens, cette régularisation est de 2 264 € pour la période.

Il est nécessaire de délibérer pour approuver cette régularisation qui pour notre commune provient de l'extinction de la dette transférée à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

- Monsieur Le Maire : *cette régularisation doit correspondre, je pense à l'extinction de la dette.*

Comme quand la CALL a repris la compétence assainissement, elle a également repris les emprunts que l'on avait.

Et donc, au fur et à mesure que les emprunts s'amortissent, systématiquement il y a une charge qu'ils doivent nous rembourser.

Et entre 2010 et 2014, le montant de cette différence est de 2 264 €.

Concernant cette régularisation, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.